



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2024

Education à l'Environnement et Développement Durable

1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'Organisme :

Sigle :

Adresse du siège social :

Commune :

Code postal :

Canton :

Téléphone :

Fax :

e-mail :

Adresse postale (si différente du siège social) :

N° SIRET ou SIREN (*obligatoire*):

Date déclaration en Préfecture :

Date insertion au J.O. :

Aide financière du Conseil Départemental

jamais sollicitée à ce jour

déjà sollicitée (année d'octroi) :

Secteur d'activité (cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Eau Activités de pleine nature Déchets / Énergies renouvelables

Education environnement Espaces naturels Autre (à préciser)

L'association est-elle (cocher la case) : Nationale Régionale Départementale Locale

Etes-vous affiliés à un organisme ? oui non Si oui lequel ?

Votre association bénéficie-t-elle d'un label ? oui non

Si oui merci de communiquer les noms :

du label :

de l'organisme qui l'a délivré :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Identification du représentant légal (Président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone (fixe et/ou mobile):

Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone (fixe et/ou mobile): Courriel :

Composition du bureau : Bureau élu le :

Président :

Secrétaire :

Trésorier :

Moyens :

Moyens humains	Salariés	Bénévoles	Mises à disposition	TOTAL
Effectif total				
Equivalent temps plein				
Nombre d'adhérents				
Montant de la cotisation				

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : €
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (RIB joint en annexe)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

(le total des charges doit être égal au total des produits)

Exercice 2024 ou date de début :

date de fin :

CHARGES		PRODUITS	
60	Achats	70	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service
	Prestations de services		Productions Vendues
	Achats matières et fournitures		
	Autres fournitures		
61	Charges externes	74	Subventions d'exploitation
	Locations		Europe : précisez
	Entretien et réparation		
	Assurance		Etat : précisez
	Documentation		
	Divers		Région
62	Autres charges externes		
	Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s)
	Publicité, Publication		
	Déplacements, missions		Intercommunalités (EPCI, Agglomération)
	Services bancaires, autres		
	Divers		Commune (s)
63	Impôts et taxes		
	Impôts et Taxes sur salaires		Organismes sociaux
	Autres Impôts et taxes		
			Agence des services de paiement (emplois aidés)
64	Salaires et charges		
	Rémunération des personnels		Autres : précisez
	Charges sociales		
	Autres charges de personnels		Aides privées
65	Charges de gestion courante	75	Autres produits de Gestion Courante
66	Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs
67	Charges exceptionnelles	76	Produits financiers
68	Dotations aux amortissements et provisions	78	Reprises sur amortissements et provisions
69	Impôt sur société		
TOTAL CHARGES		€	TOTAL PRODUITS
			€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86	Emplois des contributions volontaires en nature	87	Contributions volontaires en nature
	Secours en nature		Bénévolat
	Mise à disposition gratuite de biens et de prestations		Prestations en nature
	Personnel bénévole		Dons en nature
TOTAL		€	TOTAL
			€

DESCRIPTION DE L'ACTION

(remplir une fiche par action)

A) PRESENTATION DE L' ACTION OU DU PROJET ASSOCIATIF POUR LEQUEL LA SUBVENTION EST SOLLICITEE. (si vous n'avez pas assez de place, vous pouvez joindre un document complémentaire)

B) DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION.

C) MONTANT DE LA DEMANDE

L'association sollicite le Conseil Départemental de l'Aude pour un montant de : €

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Président(e)en exercice de l'association

.....certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente demande et m'engage :

- d'une part, à utiliser l'aide financière allouée conformément à sa destination prévisionnelle et

- d'autre part, à mettre à disposition ou à fournir toutes pièces justificatives d'utilisation de cette aide et à respecter les règles de communication décrites dans ce règlement.

Fait à _____ le _____

Prénom, Nom :

Fonction : _____ signature :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

(le total des charges doit être égal au total des produits)

Année ou exercice 2024

CHARGES		PRODUITS	
60	Achats	70	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service
	Prestations de services		Productions Vendues
	Achats matières et fournitures		
	Autres fournitures		
61	Charges externes	74	Subventions d'exploitation
	Locations		Europe : précisez
	Entretien et réparation		Etat : précisez
	Assurance		Région
	Documentation		Département(s)
	Divers		Intercommunalités (EPCI, Agglomération)
62	Autres charges externes		Commune (s)
	Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux
	Publicité, Publication		Agence des services de paiement (emplois aidés)
	Déplacements, missions		Autres : précisez
	Services bancaires, autres		Aides privées
	Divers		
63	Impôts et taxes	75	Autres produits de Gestion Courante
	Impôts et Taxes sur salaires		Dont cotisations, dons manuels ou legs
	Autres Impôts et taxes	76	Produits financiers
		78	Reprises sur amortissements et provisions
64	Salaires et charges		
	Rémunération des personnels		
	Charges sociales		
	Autres charges de personnels		
65	Charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	Impôt sur société		
TOTAL CHARGES		€	TOTAL PRODUITS
			€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86	Emplois des contributions volontaires en nature	87	Contributions volontaires en nature
	Secours en nature		Bénévolat
	Mise à disposition gratuite de biens et de prestations		Prestations en nature
	Personnel bénévole		Dons en nature
TOTAL		€	TOTAL
			€

RÈGLEMENT RELATIF À LA COMMUNICATION DU SOUTIEN DU DEPARTEMENT DE L'AUDE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ET TOURISTIQUE

Le demandeur s'engage :

ARTICLE 1 :

A faire mention de l'appui moral et financier du Département de l'Aude dans toute publicité, document et communiqué à paraître dans la presse écrite, radio, télévisée ou sur Internet.

ARTICLE 2 :

A faire paraître le logo du Département de l'Aude sur les affiches, tracts, bandeaux, ... relatifs à la manifestation économique, touristique, patrimoniale ou agricole cofinancée.

A faire figurer sur les lieux des manifestations le logo du Département de l'Aude.

Le matériel publicitaire (banderole, oriflamme, autocollants, ...) est à demander et à retirer auprès :

- du service communication du Département à Carcassonne (☎ 04 68 11 68 20)

mais aussi de :

- l'antenne du Département de Castelnaudary – 49 Rue Dunkerque (☎ 04 68 23 46 56)

- l'antenne du Département de Limoux – avenue André Chénier (☎ 04 68 69 78 00)

- l'antenne du Département de Narbonne – 13 boulevard Gambetta (☎ 04 68 90 66 40)

Le logo du Département est disponible, sur demande, à l'adresse courriel suivante : com@aude.fr

ARTICLE 3 :

A faire éditer le mot de la présidente du Conseil départemental de l'Aude (ou du président de la commission économie de proximité, agriculture et tourisme ou de la commission transition écologique) en cas de présence d'un édito sur les supports de communication imprimés liés à la manifestation.

Pour ce faire, la direction de la communication (com@aude.fr) doit être contactée au minimum 15 jours avant la réalisation du document .

ARTICLE 4 :

A inviter à la manifestation ainsi qu'à sa présentation à la presse, la présidente du Conseil départemental, le président de la commission économie de proximité, agriculture et tourisme ou de la commission transition écologique, et les conseillers départementaux concernés par l'événement.

ARTICLE 5 :

A informer la direction de la communication (com@aude.fr) du contenu, des lieux et dates de la manifestation, au plus tard le 1^{er} du mois précédent l'événement, afin de permettre la diffusion de ces informations sur le site internet du Département de l'Aude.

Ce service devra également être destinataire d'exemplaires des affiches et dépliants édités pour la manifestation.

ARTICLE 6 :

A apposer sur les affiches, flyers et publications le logo de la marque Pays Cathare au côté du logo du Département si la manifestation ou la publication comporte une majorité d'attributaires de la marque. Ce logo sera utilisable dans les conditions définies dans la charte graphique de la marque, il est disponible, sur demande, à l'adresse courriel suivante : com@aude.fr

ARTICLE 7 :

Le Département de l'Aude se réserve le droit de réclamer les sommes versées au titre de l'organisation de la manifestation, si les conditions précitées ne sont pas respectées ou si l'événement n'a pas lieu.

CACHET DE LA STRUCTURE

Fait le :

à :

Nom et signature du responsable :

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN**

Je soussigné(e), Nom et prénom du représentant légal de l'association (ou la fondation)
....., représentée par son(sa) président(e)
dument habilité(e) par (*Décision CA*)

En vertu de :

- la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, dite loi confortant le respect des principes de la République qui prévoit, parmi ses dispositions, la conclusion d'un contrat d'engagement républicain pour les associations et autres structures sollicitant une subvention,
- le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 (pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat).

L'association (ou la fondation) souhaitant obtenir un financement public doit "s'engager (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...)", "à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public".

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

CERTIFIE QUE

L'association souscrit au contrat d'engagement républicain instauré par les textes précités, et prend les engagements suivants :

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association (ou la fondation) bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association (ou la fondation) s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association (ou la fondation) s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association (ou la fondation) s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association (ou la fondation) s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à....., le

Le(la) président(e) de l'association (ou de la fondation)

Prénom et Nom

Les Pièces à joindre **obligatoirement à la demande sont :**

Lettre de demande de subvention adressée à la Présidente du Conseil Départemental faisant apparaître le projet d'actions pour lequel la subvention est sollicitée (fiche explicative de l'action et son intérêt pour la collectivité départementale, présentation de l'action)

Certificat d'immatriculation au répertoire INSEE (N° SIREN-SIRET et APE) -

Un Relevé d'identité bancaire de l'association.

Le bilan prévisionnel pour chaque opération prévue

Compte rendu d'activité de l'exercice précédent

Bilan, compte de résultat de l'exercice précédent

Procès-verbal de la dernière assemblée générale

Déclaration en préfecture *

Statuts (A n'envoyer que s'il s'agit d'une première demande ou si des modifications sont intervenues).

Pour tout changement des statuts, des instances dirigeantes ou du siège social, joindre la déclaration en préfecture.

Une fois complété, imprimez puis envoyez le dossier de demande de subvention

Soit par courrier à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude
Direction du Développement, de l'Environnement et des Territoires
Allée Raymond Courrière
11855 CARCASSONNE Cedex 9

Soit par courriel à : francoise.auriol@ade.fr

AVERTISSEMENT

Aucune demande de subvention ne sera examinée si le dossier est incomplet

